

Check-list : Que faire en cas d ' inscription au FINIADA ?

Si vous découvrez que vous êtes inscrit au FINIADA, voici les étapes à suivre pour comprendre la situation et, si possible, régulariser votre dossier :

- Vérifiez la notification officielle : l ' inscription doit faire l ' objet d ' une décision administrative (souvent préfectorale). Assurez-vous de bien comprendre la cause indiquée.
- Identifiez le motif précis : une inscription peut découler d ' une infraction, d ' un retrait d ' autorisation, d ' un signalement médical ou d ' un problème administratif (ex : arme mal déclarée).
- Contactez votre préfecture : c ' est elle qui gère les inscriptions et radiations. Adressez une demande écrite (avec copie de pièce d ' identité et référence de la décision).
- Préparez vos justificatifs : certificat médical, extrait de casier judiciaire, preuves de régularisation ou de bonne foi peuvent appuyer votre dossier.
- Déposez une demande de radiation : elle doit être motivée, accompagnée des documents utiles, et adressée au service des armes de la préfecture concernée.
- Conservez toutes les preuves : accusés de réception, échanges avec l ' administration, décisions précédentes, etc.
- En cas de refus ou d ' absence de réponse : vous pouvez saisir le tribunal administratif pour contester la décision.
- Ne rachetez ou ne détenez pas d ' arme tant que la radiation n ' est pas effective : cela pourrait aggraver la situation.

Conseil : Conservez toujours vos documents liés à la détention d ' armes (autorisations, certificats médicaux, justificatifs de club). Ils peuvent être précieux en cas de contestation ou de vérification par les autorités.